

APPEL A PROPOSITIONS

TENDANCES DEMOGRAPHIQUES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : QUELS RESSORTS, QUELLES CONSEQUENCES ?

Date limite: 2 mars 2009 (pré-proposition) et 14 avril 2009 (proposition complète)

Contact : demtrend@ird.fr

Partie 1 : Problématique de la recherche

L'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD), l'Agence française de développement (AFD) et la Fondation William et Flora Hewlett s'unissent pour lancer un appel à propositions de projets de recherche axés sur les impacts économiques des problématiques de population et de migration en Afrique subsaharienne. L'objectif de ce programme est de développer les connaissances sur les déterminants et les conséquences de la situation du continent africain au plan des dynamiques de population et de la santé reproductive. Il invite par conséquent à soumettre des projets questionnant les incidences de ces tendances démographiques, et plus particulièrement la santé maternelle et reproductive (y compris les politiques de régulation de la fécondité) et la mobilité des populations, sur le développement économique, notamment la pauvreté et la croissance économique. Le programme encourage vivement les équipes candidates à un financement à pratiquer l'interdisciplinarité en associant des économistes, des démographes, des socio-anthropologues et des géographes. Les équipes de recherche candidates peuvent être d'Afrique ou d'un État membre de l'Union européenne (UE). Cependant, les projets présentés devront impérativement associer des chercheurs ou des laboratoires africains. S'agissant des projets de recherche présentés par des équipes originaires d'États membres de l'UE, le renforcement des capacités de recherche dans les pays étudiés, en particulier dans le domaine de l'analyse économique et statistique, devra figurer parmi leurs objectifs. La qualité des propositions de valorisation des résultats des projets de recherche dans les pays étudiés sera un critère de sélection.

La sélection des projets de recherche sera confiée à un comité scientifique composé de spécialistes, qui évaluera l'adaptation des thèmes de recherche proposés aux termes de cet appel à propositions, la qualité et l'originalité des méthodologies présentées et l'apport potentiel des résultats des recherches pour éclairer les politiques de développement économique.

Du point de vue méthodologique, l'appel se propose, d'une part, d'encourager au sein de la communauté des chercheurs un effort de valorisation des données démographiques et socioéconomiques existantes et, d'autre part, de promouvoir la collecte de nouvelles données interdisciplinaires ciblées sur les programmes cités plus loin afin d'enrichir le corpus des connaissances. Les propositions peuvent donc présenter une forte dimension de recherche appliquée en sus de leur contribution à la recherche fondamentale.

Les institutions partenaires dans le cadre de cet appel ont suggéré les sujets de recherche suivants, étant entendu qu'une équipe peut proposer un projet répondant aux questions soulevées dans plusieurs des thèmes listés ci-après.

1) Croissance économique, pauvreté et démographie

La croissance économique et la pauvreté font depuis longtemps l'objet d'études approfondies de la part des économistes du développement, tant dans leurs aspects macroéconomiques qu'au niveau des ménages. Les démographes ont approfondi et affiné les concepts et mesures relatifs à la structure et à la dynamique des sociétés et des ménages. La recherche anthropologique a apporté, depuis les années 1950, de remarquables contributions à la compréhension des comportements des individus et des ménages. Pourtant, les relations causales entre la pauvreté, la croissance économique, la santé reproductive et la dynamique de la population en Afrique subsaharienne restent encore mal connues.

La réalisation, depuis les années 90, d'enquêtes intensives auprès des ménages africains ouvre de nouvelles perspectives à la recherche dans le domaine de la pauvreté ; cependant, elles ne sont pas représentatives au niveau régional et le sont encore moins au niveau des communautés. Ces données issues de grandes enquêtes (et de recensements, lorsqu'il en existe) peuvent donc être utilement complétées par des recherches au niveau des ménages et des communautés, qui permettront une contextualisation fine de la pauvreté et leur mise en relation avec les problématiques de santé reproductive et de population. Les grands corpus de données sur les performances économiques peuvent aussi être complétés par des données au niveau des ménages et des communautés pour comprendre comment se partagent les bénéfices de la croissance économique et pour mieux appréhender les moteurs de la croissance économique et leurs relations avec les tendances démographiques et apparentées.

D'abondantes recherches ont examiné comment le développement économique peut être accéléré par un « dividende démographique » ou par la fenêtre d'opportunité économique qui s'ouvre dans les régions où la fécondité chute relativement rapidement et où, pendant un court laps de temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente relativement au nombre de dépendants (par exemple, les très jeunes, les personnes âgées et d'autres individus non occupés). Cette fenêtre permet aux sociétés d'investir fortement dans un petit nombre d'enfants et aux travailleurs d'accumuler de l'épargne et d'autres formes de capital car le coût qu'ils supportent pour élever des enfants et prendre en charge les personnes âgées est plus faible qu'il n'aurait été si la fécondité n'avait pas reculé.

Les questions suivantes pourraient en particulier être étudiées :

- Quelle influence les changements démographiques exercent-ils sur la croissance économique, notamment par le biais de l'évolution de la population active, du taux de

participation des femmes au marché du travail, de l'évolution de la productivité et des comportements en matière d'épargne ?

- Quelles améliorations de meilleures données démographiques et une compréhension plus fine de la dynamique démographique peuvent-elles apporter aux modèles prédictifs des profils de croissance économique ?

- Dans quelles conditions sociales et démographiques les pauvres bénéficient-ils le plus ou le moins de la croissance économique ?

- Comment la fracture démographique (forte fécondité parmi les ménages les plus pauvres et moindre fécondité parmi les ménages les plus riches) exerce-t-elle ses effets sur les progrès économiques au sein de ces deux groupes ?

- Un ou des pays subsahariens ont-ils déjà profité d'un dividende démographique ? Si oui, quelles leçons pourrait-on tirer de ces expériences ? Dans quelles conditions les pays d'Afrique subsaharienne peuvent-ils espérer bénéficier d'un dividende démographique ?

Nous savons qu'au niveau microéconomique, il existe, dans les pays en développement, une corrélation quasi universelle entre fécondité et pauvreté. Cependant, corrélation ne signifie pas causalité et on peut étudier la question de la réelle portée explicative de la corrélation entre fécondité et pauvreté. Autrement dit, la fécondité est-elle véritablement un déterminant de la pauvreté ou certaines variables intermédiaires jouent-elles un rôle prééminent ?

Les questions de genre peuvent être abordées. En effet, le statut économique et social défavorable des femmes et leur faible pouvoir décisionnel les placent souvent dans des situations de grande vulnérabilité au regard des grossesses, des violences masculines ou familiales (y compris les mutilations génitales féminines), des MST et du VIH/SIDA. La précarité de leur situation influe souvent sur leur statut dans le foyer (imposition d'autres femmes ou maîtresses, relations sexuelles risquées non protégées). La situation est encore plus grave si le conjoint est infecté par le VIH/SIDA. La contribution des questions de genre, en tant qu'elles sont liées à la santé reproductive, aux résultats économiques, notamment à l'offre de main-d'œuvre féminine, à la situation de pauvreté des ménages et à l'accumulation d'actifs, sont toutes des questions importantes qui pourraient être étudiées dans les projets de recherche proposés.

Les relations entre « l'autonomisation » des femmes et l'accès à la contraception constituent une question majeure, de même que les solutions pour développer l'accès à la contraception dans un contexte où les femmes souffrent d'un manque d'autonomie.

Sur ce sujet, comme sur les suivants, les questions suggérées ici ne sont pas obligatoires ni exclusives d'autres problèmes : il s'agit d'axes de recherche jugés prometteurs par les institutions partenaires dans le cadre de cet appel.

2) Santé maternelle et reproductive, fécondité et pauvreté

Une baisse de la fécondité (résultant par exemple d'une augmentation des pratiques contraceptives) conduit-elle réellement au recul de la pauvreté ? Au niveau des ménages, que pouvons-nous apprendre sur la réalité de cette corrélation inverse ? Comment peut-elle être expliquée quand elle est avérée ? Quels liens entretient-elle avec tous les autres facteurs dans la persistance de la pauvreté ? Dans quelles conditions les conditions causales sont-elles valides ? Qu'en est-il au niveau macroéconomique ?

Les données disponibles permettent-elles de répondre à la question ? De plus, peut-on aller au-delà de la simple confirmation momentanée des écarts de pauvreté en fonction du taux de fécondité pour vérifier si, à moyen ou long terme, le moment ou les niveaux de fécondité ont une incidence sur la pauvreté ou sur d'autres résultats économiques, et dans quelle mesure ?

Les projets proposés devront avoir fait l'objet d'une réflexion critique basée sur les données empiriques disponibles et pouvoir apporter une contribution significative à la connaissance des incidences économiques de la dynamique de la population, de la fécondité et de la santé reproductive, qui aille au-delà de la simple corrélation des données sur la fécondité et la santé reproductive avec les données sur la pauvreté.

Si certains aspects de la santé reproductive (grossesses d'adolescentes, échecs de contraception) sont assez bien documentés, cet appel à propositions privilégiera les recherches sur le terrain permettant une compréhension fine des relations entre la pauvreté et la santé reproductive ou la dynamique de la population et la croissance économique, études qui sont relativement rares en Afrique subsaharienne, en particulier dans les régions francophones.

Le problème de l'accès à la santé reproductive peut être également traité. Les difficultés d'accès à l'information et aux services dans le domaine de la santé reproductive dépendent de multiples facteurs culturels, économiques, sociaux et institutionnels. Les propositions pourraient porter sur l'analyse de ces difficultés d'accès en fonction des principales composantes de la santé reproductive (santé maternelle, santé infantile, planification familiale, MST et violences contre les femmes) et montrer les effets du manque d'accès à l'information et aux services sur le bien-être économique au niveau des individus, des ménages ou à des niveaux plus agrégés. De plus, les raisons des contraintes d'accès à l'information et aux services constituent une question essentielle, surtout dans une perspective opérationnelle.

Ce type d'approche suppose, du point de vue méthodologique, qu'une démarche qualitative/sociologique, conduisant un certain nombre d'entretiens ou de groupes cibles aboutissant à la constitution d'échantillons significatifs d'usagers des services de santé, puisse être recoupée avec une démarche quantitative/économique, afin de quantifier ces difficultés d'accès et de leur associer des coûts, non seulement pour les individus mais aussi pour les pouvoirs publics.

Au-delà des obstacles matériels, les projets pourraient étudier scientifiquement l'impact économique des obstacles posés par les pratiques sociales, culturelles ou religieuses au recours aux services de santé reproductive, lorsqu'ils existent. S'agissant des pratiques sociales, les obstacles posés par les pratiques de corruption, d'exclusion, de domination et de violence des personnels de santé à l'égard des patients, en particulier des femmes, et leur influence sur leur bien-être économique, pourraient être étudiés. S'agissant des pratiques culturelles et religieuses, cet appel n'est pas restrictif et étudiera toute proposition indépendamment des domaines culturels ou religieux concernés. Une préférence sera donnée aux approches multi-nationales afin de prendre en considération l'importante diversité des pratiques observées.

3) L'efficacité des politiques et programmes de santé maternelle et reproductive

En lien avec le sujet précédent, les projets pourraient s'attacher à l'analyse des causes d'échec ou de réussite de programmes de santé maternelle et reproductive déjà mis en oeuvre, indépendamment de leurs objectifs initiaux. Comment mesurer la réussite d'un programme ? Quels paramètres peuvent expliquer le recours ou l'absence de recours aux services offerts ? Quels facteurs peuvent expliquer l'utilisation éventuellement sous-optimale des services ou produits proposés ? Inversement, quelles sont les caractéristiques des programmes qui ont atteint les objectifs fixés par leurs promoteurs ?

Au plan de la méthodologie, les évaluations scientifiques de l'impact sur l'échantillon, lorsque le contexte le permet, seront privilégiées en particulier si elles permettent de mesurer le ratio coût/efficacité d'un programme ou d'une politique de santé reproductive ou maternelle.

4) Sécurité familiale et démographie : la fonction assurantielle de la fécondité

En dehors des situations de pauvreté chronique à moyen ou long terme, une autre dimension doit être considérée – celle de l'impact de la santé reproductive, de la fécondité et des comportements migratoires sur les crises et chocs exogènes temporaires (risques climatiques, crises alimentaires, crises sanitaires, voire crises politiques) ou de leur réaction à ceux-ci.

Les projets pourraient s'efforcer de mesurer quantitativement le rôle assurantiel que les ménages attribuent à leur descendance, en cernant le type de risque ainsi couvert et le niveau de risque accepté par les ménages dans différents contextes géographiques. Divers types de risques pourraient être étudiés : risque de crise alimentaire, santé ou handicap, inactivité professionnelle, dommages aux biens, vieillesse, etc.

Les impacts économiques des projets de couverture des risques examinés plus haut et les influences démographiques ou sociales qu'ils subissent peuvent être évalués, qu'il s'agisse de projets conduits par des agences publiques d'aide au développement ou par des ONG. De ce point de vue, l'approche quantitative (mesure économétrique de l'impact sur des échantillons aléatoires) pourrait être complétée par des études socio-anthropologiques.

5) Mouvements et localisation de populations, santé et démographie

Les réactions démographiques et économiques à la pauvreté ou à d'autres déterminants peuvent être également simultanées, comme le montrent les migrations de populations. Les conséquences des migrations pour la fécondité et la lutte contre la pauvreté pourraient être étudiées dans leur dimension nationale (quelles sont, par exemple, les conséquences du phénomène d'urbanisation sur la fécondité et vice-versa) et dans leurs dimensions régionales ou internationales. De ce point de vue, les migrations internes peuvent être considérées comme une étape ou comme une autre forme d'émigration internationale.

a) Migrations et pauvreté

L'analyse de la contribution du retour et des transferts de fonds des migrants à la lutte contre la pauvreté et au développement de leur région ou pays d'origine doit être complétée par des études de cas concrets dans les pays d'origine d'Afrique subsaharienne, en s'attachant à l'impact des migrations internationales, afin de répondre à des questions telles que : les transferts monétaires ont-ils un impact à moyen terme sur la pauvreté ? Quelles sont les conséquences des migrations nationales, régionales ou internationales sur les systèmes familiaux, les systèmes de valeurs ou les systèmes de pratiques culturelles et religieuses dans les régions d'origine ? Ces conséquences engendrent-elles de nouvelles dynamiques propices au développement ?

Les propositions analyseront la diversité et l'intensité des transferts de toute nature (monétaire, pratiques culturelles, technologies) en fonction des diverses caractéristiques des migrants (âge, durée du séjour hors de la communauté, intention migratoire (retour définitif ou migration circulaire)). Quel est l'impact sur le mode de vie et la taille de la famille ? Sur les niveaux d'activité de la famille ? Qui prend part aux décisions relatives à l'emploi des fonds ?

Les propositions s'efforceront d'analyser la diversité des intentions migratoires dans les pays d'origine d'Afrique subsaharienne. Quant aux méthodes de retour, les propositions étudieront les profils des individus : qui revient et pourquoi ? Elles évalueront les rôles respectifs des facteurs liés au cycle de vie (retour pour se marier), à la dimension culturelle (éducation et transmission de la culture aux enfants) et à la politique locale (conflits entre migrants et élites traditionnelles).

b) Migrations et santé

Si la migration semble tenir davantage d'une réaction d'adaptation à la pauvreté, on ne peut exclure les interactions entre :

- santé et migration : les problèmes de santé expliquent-ils une forme de migration vers les pays offrant davantage de chances d'être soigné ou de suivre un traitement de meilleure qualité ?

- problèmes de santé reproductive (en particulier le SIDA), migration et pauvreté dans une spirale descendante. Par exemple, la migration des hommes à la recherche d'un revenu peut se traduire par un risque d'infection par le SIDA (cas des travailleurs des mines ou des transporteurs routiers). La morbidité, et même la mortalité, des migrants qui en résulte aboutit finalement à une perte des bénéfices économiques de l'émigration et peut conduire à une aggravation de la pauvreté du ménage. Cette situation de déséquilibre, vue cette fois-ci au niveau des communautés d'origine, peut là encore inciter les adultes à partir pour sortir de la pauvreté.

Un problème spécifique est celui de la non-observation des traitements par les migrants lorsqu'ils rentrent dans leur pays après avoir été traités en Europe. Les patients perdus de vue inscrits dans les fichiers actifs en Afrique subsaharienne s'expliquent-ils par des facteurs socio-anthropologiques (stigmatisation des patients souffrant du SIDA) ou par une autre qualité des soins offerts ?

Les interactions entre localisation spatiale et fécondité pourraient être étudiées. Quel est l'impact de l'urbanisation sur la fécondité ? Les conditions des migrations nationales ou internationales et d'établissement des migrants (accès au logement, à l'emploi, aux

services publics de base) déterminent-elles les comportements en termes de santé reproductive et de santé maternelle ? Cette influence est-elle mesurable ? Quelles relations pouvons-nous établir, en contexte rural, entre la question foncière et la fécondité (hypothèse propriété foncière-taux de fécondité, hypothèse d'un lien de causalité inverse, etc.) ?

Partie 2 : Instructions

1) Valorisation des connaissances et utilisation des résultats

Il est important que les résultats des recherches contribuent à l'atteinte de l'objectif du programme qui fait l'objet de cet appel à projets et qu'ils soient disponibles et accessibles aux utilisateurs pertinents. De plus, les échanges et les collaborations avec la communauté internationale dans ce domaine est déterminante.

- a. Pour développer l'utilisation des résultats et permettre un impact sur la société, les groupes intéressés en dehors de la communauté scientifique par les recherches menées doivent être associés à toutes les phases du programme de recherche. Les candidats doivent donc identifier les utilisateurs finaux probables ou les bénéficiaires, expliquer comment et quand ils sont associés au projet et ce de préférence depuis la phase de conception, et enfin expliquer quel type d'activités innovantes, vont être entreprises pendant et après le projet pour l'utilisation future et le partage des résultats.
- b. Ce programme a pour but de soutenir le développement de connaissances et de méthodes de travail en sciences sociales dans une perspective d'accès libre de droit et de partage des données.
- c. Il sera attendu des bénéficiaires des subventions qu'ils participent aux activités transversales mises en place par les financeurs et qu'ils présentent leurs résultats dans des événements extérieurs.

2) Masse critique et renforcement des capacités

Afin que les recherches menées contribuent au maximum au développement des pays concernés par le champ de l'étude, en plus de la qualité scientifique des études menées, la participation active de partenaires du sud dans la recherche et dans les activités de valorisation de la recherche est déterminante.

En plus de ces collaborations de recherche Nord-Sud et Sud-Sud, les institutions de recherches ont la responsabilité de renforcer les capacités de recherche sur le long terme en impliquant et en formant des chercheurs juniors (master, ingénieurs) ou des doctorants dans la mise en œuvre des recherches.

3) Appel à propositions

Le programme est doté d'un budget de 2.400.000 € avec 1.700.000 € destiné à financer des projets de recherche sélectionnés au cours d'un appel à proposition. 6 à 8 projets financés sont attendus. De plus, ce programme réservera des budgets pour des ateliers et des conférences. Un soutien complémentaire sera accordé pour des activités de formation et de renforcement des capacités par 2 bourses de thèses et le financement de 2 « chaires croisées ».

4) Pré-requis et conditions d'éligibilité

- a. Champ scientifique
 - i. Les recherches doivent contribuer à répondre aux questions centrales et aux thèmes du programme tout en s'insérant dans le cadrage international et géographique.
 - ii. Les projets centrés sur les pays francophones d'Afrique Sub-saharienne avec des approches pluri-nationales et comparatives seront considérés en priorité.

- b. Conditions relatives à la nationalité et aux collaborations
 - i. Les candidatures doivent être soumises par des partenaires de recherche issus des pays de l'Union Européenne et d'Afrique. Les projets soumis par des chefs de projet issus des pays d'Afrique de l'Ouest sont particulièrement encouragés.
 - ii. Les équipes de recherche doivent être interdisciplinaires, inclure les complémentarités scientifiques nécessaires pour répondre aux questions posées et les intervenants pertinents en dehors de la communauté scientifique (ONG, décideurs politiques). L'équipe de recherche doit comprendre au moins un économiste.
 - iii. Les équipes de recherche doivent impliquer de manière significative des institutions de recherche d'Afrique Sub-saharienne à tous les stades du projet.
 - iv. Les recherches doivent inclure des activités de formation destinées à développer les capacités de recherche en Afrique Sub-saharienne.

- c. Autres conditions
 - iii. Seuls les candidats qui auront soumis une pré-proposition pourront être appelés à déposer une proposition complète.
 - iv. Les propositions complètes devront inclure un plan de communication décrivant les activités prévues pour améliorer le partage des connaissances et l'utilisation des résultats par les intervenants en dehors de la communauté scientifique.
 - v. Les propositions finales devront inclure un plan de gestion opérationnelle, de suivi et d'évaluation.

5) Procédures de soumission

La procédure de soumission est divisée en 3 étapes : une première étape de soumission d'une pré-proposition et une seconde étape par laquelle les soumissionnaires sont invités à déposer une proposition complète et une éventuelle étape de réécriture de projet

Calendrier

Publication de l'appel :	22/12/2008
Date limite de soumission de la pré-proposition :	02/03/2009
Date limite de soumission de la proposition complète :	14/04/2009
Réunion des comités de sélection :	29/04/2009
Atelier de réécriture des projets :	13 au 15/05/2009
Décisions finales :	26/06/2009

6) Informations aux soumissionnaires

a. Qui peut soumissionner ?

Les candidatures peuvent être soumises par tout chercheur travaillant pour une institution de recherche des pays de l'Union Européenne et d'Afrique (y compris Afrique du Nord). En cas de projet présenté conjointement par plusieurs institutions (consortium), le projet doit identifier une institution de coordination et un chef de projet.

Le leader doit être un chercheur « senior » avec des compétences de direction avérées.

Au minimum un chercheur d'Afrique sub-saharienne issu d'une institution d'Afrique sub-saharienne doit être impliqué comme leader ou comme membre du consortium

b. Cadre de la demande

Les propositions doivent concerner des projets de recherche interdisciplinaires pour une durée maximum de 3 ans et mis en place par des institutions de recherche des pays d'Afrique et de l'Union Européenne.

L'implication d'autres partenaires peut être financée. Il est possible de réserver une partie du budget pour une implication à court terme d'étudiants ou pour une expertise complémentaire fournie par des institutions qui ne font pas partie des institutions éligibles telles que les ONG. Les instructions concernant les procédures budgétaires sont précisées plus bas.

Concernant les deux bourses de thèse et les deux chaires croisées, ce soutien interviendra dans le cadre des procédures spécifiques de ces deux programmes.

7) Instructions pour la soumission et les documents de présentation de projet

a. Remarques générales

- i. Les demandes doivent être complétées en utilisant les formulaires mis à disposition. Les documents doivent être soumis comme décrit ci-dessous
- ii. Les documents peuvent être complétés en anglais ou en français
- iii. La proposition complète est composée de 3 documents et des lettres d'engagement.

b. Pré-proposition

La pré-proposition doit être soumise en format électronique le 2 mars 2009 au plus tard. La pré-proposition sera un résumé de 4 à 5 pages maximum d'un projet potentiel avec les informations suivantes : contexte, objectif, questions scientifiques, données produites, méthode utilisée, équipes impliquées, programme de formation, activités de transfert de connaissance, de communication.

c. Proposition complète

- i. La proposition complète doit être soumise par les équipes sélectionnées à la fois 1) en format électronique et 2) une version papier signée et postée. La version électronique doit parvenir le 14 avril 2009 au plus tard à l'adresse suivante : demtrend@ird.fr . Une proposition sera prise en compte seulement si la copie signée est reçue avant le 23 juin 2009 à l'adresse suivante :

IRD – AIRD – DEMTREN
44 bd de Dunkerque
CS 90009
13572 Marseille cedex 02

Une version ne peut être complétée ou modifiée après la date limite.

- ii. Une proposition complète comprend 4 parties : un document de projet, une présentation des partenaires, un budget et la lettre d'engagement de chaque institution concernée.
- iii. Les documents ne doivent pas être protégés afin de permettre le traitement des documents (*.xls ou *.doc)

d. Lettre d'engagement

Une lettre exprimant clairement l'engagement de chaque institution à participer au projet sera ajoutée au dossier de présentation.

e. Instructions concernant le budget

Le demandeur doit compléter le canevas de présentation de budget selon les règles suivantes :

- i. Le soutien financier demandé doit être compris entre 100.000 € et 400.000 € pour un projet de 3 ans maximum.
- ii. Le coût maximum pour les activités de formation ne doit pas dépasser 15 % du budget total
- iii. Le coût maximum pour une évaluation ne doit pas dépasser 10 % du budget total
- iv. Le canevas de présentation du budget doit décrire la répartition du budget entre les partenaires impliqués

Merci de noter que, dans le cas où le budget nécessaire au projet de recherche mentionné excède le soutien financier maximum, le demandeur devra trouver les ressources complémentaires, soit auprès des institutions partenaires, soit auprès d'autres programmes de recherche. La proposition peut être la continuation d'un projet déjà financé. Dans ce cas, le projet doit clairement indiquer les fonds déjà collectés et la contribution du projet au programme général.

Les coûts pris en charge sont :

- Les coûts en personnel des masters, thésard, post-doc, salaires et per diem (conformément au niveau des salaires dans le pays concerné et sur la base de justifications).
- Les coûts induits par les recherches (frais de voyage, petit équipement, consommables, frais d'assistant, implication d'experts scientifiques externes, d'experts d'ONG ou d'étudiants)
- Les coûts informatiques et l'achat d'ordinateurs

Les coûts non pris en charge sont :

- Les espaces de bureau, l'achat de véhicule, les infrastructures, les coûts d'amortissement
- Les consommables et l'assistance administrative et technique que l'institution hôte fournit de manière routinière.
- Les coûts de logement à l'exception des dépenses liées à des séjours inférieurs à 3 mois et directement liés aux activités de recherche.

8) Critère et évaluation

a. Remarques générales

Les demandes seront évaluées à partir des critères décrits ci-dessous. Pour être sélectionnés, les projets devront combiner excellence scientifique, pertinence par rapport aux questions centrales posées par le programme et la valeur ajoutée des collaborations internationales, de réseau, de renforcement des capacités, et de transférabilité pour les politiques de développement.

La proposition complète sera soumise à une évaluation internationale par les pairs.

Le Comité de Pilotage attribuera les soutiens financiers sur la base des recommandations effectuées par le Comité Scientifique. Ces comités pourront offrir la possibilité à un demandeur de réviser et de resoumettre sa proposition après un atelier de réécriture qui se tiendra entre le 13 et le 15 mai 2009.

b. Pré-propositions

Les pré-propositions devront répondre aux critères suivants :

1. Qualité scientifique
 2. Originalité et caractère innovant des questions de recherche et/ou des méthodes de recherche
 3. Pertinence de l'approche
- ii. Pertinence de la contribution attendue par rapport aux thèmes et questions soulevées par le programme ; pertinence des volets formation, communication, valorisation et implication des différentes parties prenantes.
- iii. Qualité de la collaboration
1. Valeur ajoutée du partenariat (composition internationale, complémentarités disciplinaires, pertinence des parties prenantes) et potentiel de renforcement des capacités scientifiques du ou des pays en développement concernés.
 2. Degré d'implication des parties prenantes et synergies avec d'autres initiatives internationales, plateformes ou réseaux.

c. Proposition complète

Les critères suivants prévaudront :

- i. Qualité scientifique
1. Originalité des questions de recherche et/ou des approches méthodologiques, pertinence scientifique, impact.
 2. Pertinence et efficacité de l'approche, y compris la cohérence des questions de recherche, l'intégration des sous-questions et sous projets et l'intégration des perspectives disciplinaires.
 3. Cadrage géographique du projet.
 4. Faisabilité, qualité des groupes de recherche, des infrastructures et capacités de gestion de l'institution coordinatrice.

- ii. Pertinence des activités de renforcement des capacités et de formation
 - 1. Capacités institutionnelles renforcées.
 - 2. Capacités individuelles renforcées.
 - 3. Rôle joué par les chercheurs des pays d'Afrique subsaharienne
 - 4. Implication des étudiants et des stagiaires dans les activités de recherche.

- iii. Pertinence pour le développement
 - 1. Contribution des questions de recherche de la proposition à l'objectif du programme DEMTREND et contribution attendue des résultats aux questions identifiées comme prioritaires dans le programme.
 - 2. Application potentielle des résultats en terme de pratiques et de politiques, y compris à travers l'implication des parties prenantes dans le projet..
 - 3. Qualité du plan de communication.

- iv. Qualité de la collaboration
 - 1. Capacité de management du chef de projet et de son laboratoire hôte
 - 2. Valeur ajoutée des partenariats (composition internationale, complémentarités disciplinaires, qualité des partenariats existants, perspectives à long terme, degré d'implication et intérêt de l'implication des parties prenantes).
 - 3. Degré d'implication des chercheurs et des étudiants d'Afrique Sub-saharienne.
 - 4. Potentiel de renforcement des capacités scientifiques dans les pays d'Afrique et activités de formation.
 - 5. Potentiel de renforcement des capacités en matière de politiques publiques dans les pays d'Afrique Sub-saharienne.
 - 6. Degré d'intégration et de lien de la proposition avec des initiatives de recherches internationales de plus grande envergure, des plates-formes, des réseaux en terme de coopération scientifique ou de coopération au développement.

- v. Partage des connaissances
 - 1. Conditions d'accès aux données.
 - 2. Collaborations prévues pour des publications.

vi. Mise en œuvre du projet

1. Pertinence des ressources humaines impliquées.
2. Faisabilité des activités.
3. Pertinence du budget.
4. Disponibilité des données.
5. Capacité de gestion de l'institution coordinatrice.

9) Rôle de l'institution coordinatrice et du chercheur chef de projet

- a. L'institution coordinatrice est l'institution hôte du chef de projet
- b. L'institution coordinatrice est le principal interlocuteur de l'AIRD à travers le chercheur chef de projet
- c. L'institution coordinatrice sera responsable de la gestion des fonds : réception des fonds et répartition aux autres partenaires si nécessaire. L'institution concernée devra ouvrir un compte spécifique afin de recevoir les fonds attribués dans le cadre du projet.
- d. Le chercheur chef de projet assurera la responsabilité des comptes rendus techniques et financiers pour tous les membres